

Réunion sur les pistes transversales d'Erquelinnes et de Thuin Leers-et-Fosteau, 21 juin 2001

Le travail est mené avec l'ensemble des participants, thème par thème :

Disparition du petit patrimoine

- Le patrimoine nous est légué et doit être transmis dans son ensemble, préservé pour les générations futures.
- Il existe des listes de recensement du petit patrimoine, ex. liste de l'IRPA dépendant de la Communauté française (il s'agit essentiellement de listes de meubles, d'intérieurs d'églises, par ex., mais pas du patrimoine immobilier qui dépend de la Région wallonne).
- Pompe à eau intéressante : rue du Butiau à Montignies-Saint-Christophe.
- Chapelle intéressante dans les champs à Trieu à Pecquet à Montignies-Saint-Christophe.
- La Commune doit informer la population de la disparition voulue de l'un ou l'autre élément du patrimoine. Exemple de l'enlèvement d'une partie de la grille de l'école à Solre-sur-Sambre : cela gêne tout, c'est « comme une jolie fille à qui une dent manque et qui sourit ! ».
- Procédure de classement ? L'information sur les avantages et inconvénients est à donner aux particuliers qui ne connaissent pas ou qui n'osent pas classer.
- S'il y a classement, certains craignent des problèmes de budget pour les propriétaires car le remplacement à l'ancienne (exemple de la toiture en ardoises naturelles) pourrait coûter beaucoup plus que le subside ne rapporte (60%). Cet aspect est dissuasif : les gens ont peur d'entamer la procédure de classement.
- Il faut donc bien informer les gens sur leurs droits et leurs devoirs en matière de classement. Cela pourrait être fait par le biais du bulletin communal, des fiches d'info à découper (plutôt une fiche unique : plus facile que découper tous les mois et rassembler). Cela pourrait être aussi des fiches disponibles à la Commune.
- Informer sur les thèmes abordés dans le cadre des campagnes de préservation du petit patrimoine. Par exemple, à Froidchapelle, l'action a été menée par la Fondation rurale de Wallonie (prendre des renseignements à ce sujet) qui a assuré la coordination, le suivi technique et la rentrée des dossiers pour la rénovation des chapelles (+/- 40 ont été retapées, y compris en dehors des budgets de la campagne petit patrimoine). Cela prouve que l'information et l'aide sont nécessaires dans ce domaine.
- Mettre des écoles dans le coup pour un projet de fin d'année, par exemple l'adoption d'un petit monument par une classe ou sensibiliser les enfants qui sont très réceptifs. Ils pourraient ainsi s'informer sur « leur » monument dans les livres, auprès de personnes plus âgées, entretenir ses abords, y organiser des activités ...
- Ecole de formation au travail + autres écoles techniques et Forem : faire faire de véritables travaux plutôt que des murs que l'on monte pour les démonter ensuite sur les lieux de formation. Il est possible d'organiser ces chantiers réels, même si cela demande une organisation différente et difficile. Ceci présente de nombreux intérêts, y compris celui d'impliquer des jeunes dans la préservation du patrimoine et de les valoriser autour de ces actions.
- Ne pas oublier le patrimoine des cimetières. Eventuellement, on pourrait ramener des pierres tombales « oubliées » vers les églises.

Préservation des centres urbains

Entretien des façades

- Ce que l'on entend : « ça coûte moins cher de décaper que de remettre de l'enduit ». Il y a aussi un manque d'informations sur les produits disponibles.
- Intérêt de comparer les prix.
- A Ragnies, on a donné des subsides pour décaper la distillerie de Biercée. Pourquoi si ce n'est pas intéressant ?
- Ne pas oublier qu'il faut hydrofuger tous les 5 ans. Ce n'est pas forcément moins cher que de badigeonner tous les 10 ans. Comme ce produit hydrofuge est invisible, on peut difficilement juger s'il en reste assez sur le mur et on oublie facilement d'en remettre régulièrement ... et l'humidité s'introduit.
- Sabler en douceur est parfois indispensable : quand les couches de chaux successives atteignent une certaine épaisseur, le nouveau badigeon ne tient pas.
- Sujet à discuter et brochure à élaborer avec la population pour donner un message clair.

Quasi-absence de classement : poursuite du recensement

- Ancien moulin de Bersillies : il s'agit surtout d'un patrimoine industriel; le mécanisme est encore en place, le bief est bouché.
- Château Sainte-Anne à Montignies-Saint-Christophe.
- Les forges Bury à Solre-sur-Sambre alimentées par la Hantes (à la limite avec Hantes-Wihéries) avec un bief de 3 à 400 m souterrain.

L'insécurité routière

Routes dangereuses : poursuite du recensement

- Route de Biesme-sous-Thuin.
- Rue Albert Ier à Erquelinnes : sujet traité au sein des pistes locales.
- Rue de la Cavée à Solre-sur-Sambre.
- Sur la route de Mons, au carrefour avec la rue de Bersillies (pas de vision).
- Selon un participant, la RN54 résoudra le problème de la densité du trafic. Il faut la construire. Après réflexion, la RN54 ne soulagera pas la route de Beaumont à Mons car ce n'est pas une possibilité de délestage.
- Depuis que la limitation est à 70km/h sur la route de Mons, il y a moins d'accidents que lorsqu'elle était à 60km/h. Les automobilistes respectent plus facilement cette vitesse plus « réaliste ».

Discussions sur base de plans et simulations pour la rue de la Roquette à Ragnies

- Attention, en milieu de rues, des barrières visuelles sont envisageables mais pas d'obstacles : « dans la voiture, il y a des hommes, même s'ils roulent vite », il faut préserver leur vie.
- Du béton « qui fait du bruit » est efficace (s'il n'y a pas d'habitations).
- Il n'y a que les procès qui sont efficaces et pas dangereux.
- Les aménagements doivent prendre en compte les engins agricoles.
- Pour les irréductibles, la seule solution est la police, ou mieux, l'équivalent du garde-champêtre qui va trouver la famille si c'est un jeune.
- Les radars sont utiles. Les panneaux automatiques qui s'allument quand on va trop vite aussi.

Sentiers

- Ex. de Bersillies-l'Abbaye : tous les sentiers sortent en étoile. Sur les cartes anciennes, il y en avait beaucoup, maintenant beaucoup moins.
- Propositions : assainir, choisir, inventorier, vendre s'ils n'ont plus d'utilité. Il faut mettre à plat, discuter, décider, sélectionner, exproprier, vendre, ... suivant les cas.
- Certains sentiers ont disparu par l'annexion par des agriculteurs et des particuliers, parfois avec la bénédiction des autorités.
- Avant, on passait. Maintenant, il faut entretenir car on ne passe plus; ils s'embroussaillent : les fermiers ont aussi des actions bénéfiques au niveau de l'entretien.
- Pour les sentiers utilisés (ex. chemins de promenade), il faut discuter avec les agriculteurs.
- Les chemins (inscrits à l'Atlas des Chemins vicinaux) doivent être conservés.
- Faire un inventaire dans le village en étudiant les connexions avec les autres villages (intérêt des vues paysagères).
- C'est souvent difficile de trouver une solution, trouver les statuts (chemin, sentier, ...) et de concilier les différents points de vue.
- A Solre-sur-Sambre, il y a un magnifique réseau de ruelles. Il faut les faire connaître car peu de personnes les connaissent. Mais il faut aussi les entretenir : certaines sont en mauvais état. Ex. escalier vers la rue E. Bosseau, ensuite escalier (danger et pourtant cette ruelle est utilisée).
- Vicinal de Solre-sur-Sambre à Montignies-Saint-Christophe, celui entre Bersillies-l'Abbaye et le carrefour de la poule (chemin des Hayettes) (le long de la route).
- Rappel : le vicinal passait le long du trou des fées.